

Exploitants agricoles & propriétaires terriens

# ARBRES, HAIES, BOISEMENTS, RENSEIGNEZ-VOUS AVANT DE COUPER !



Si couper, élaguer ou recéper des arbres fait partie de leur gestion, tout n'est pas permis au niveau réglementaire.

**Exploitants agricoles et propriétaires terriens, renseignez-vous auprès des services compétents avant toute intervention.**

Lamballe Terre & Mer soutient les porteurs de projets de plantations bocagères.

N'hésitez pas à contacter le technicien bocage de votre secteur\* pour convenir d'une visite de terrain afin de vous conseiller !

## Zoom sur les mesures de protection et leurs applications

Type de mesure	Règlement	Éléments concernés et contraintes	Organisme compétent
Code Rural	Article L.411-28	Un locataire est obligé de demander l'accord du propriétaire de la parcelle s'il souhaite araser une haie.	De droit
Loi paysage Apparaît au Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Code urbanisme Articles L.151.19 & L.151.23	Éléments ligneux présentant un intérêt écologique et repérés dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) → Nécessite une compensation à un emplacement environnemental équivalent ou meilleur, suite à abattage définitif	Mairie
Espace Boisé Classé (EBC) Apparaît au Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Code urbanisme Articles L.113.1 et L.113.2	Arbres isolés, haies, alignements d'arbres, bois, forêts, parcs repérés dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). → Défrichage interdit, coupes et abattages soumis à autorisation préalable.	Mairie
Fiche 7 des Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE7)	Politique Agricole Commune (PAC)	Toutes les haies, sans exception, doivent être déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC). On entend par haie un linéaire de végétation avec présence d'arbres et d'arbustes ou linéaire d'arbres et/ou arbustes avec une végétation ligneuse. → Induit une compensation pour chaque abattage définitif → Définit l'interdiction de la taille des haies entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 juillet	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
Code Civil	Article 671 et 672	Pour toute nouvelle plantation : → Arbres supérieurs à 2 m de hauteur : présence du tronc des arbres à minimum 2 mètres de la ligne séparatrice des deux parcelles → Arbustes inférieurs à 2 m de hauteur : Présence du tronc des arbustes à minimum 0,5 mètre de la ligne séparatrice des deux parcelles Le voisin peut exiger que les essences plantées à une distance moindre que la distance légale soient arrachées ou réduits à la hauteur prescrite (sauf arbres âgés de plus de 30 ans).	De droit

\*Techniciens bocage de Lamballe Terre & Mer :

→ Jugon-les-Lacs, Le Gouray, Plédéliac, Plénée-Jugon, Rouillac, Sévignac, Tramain, Trédias, Trémeur :

Alex MERMILLOD-BLONDIN - 06 14 68 24 09

→ Andel, Coëtmiex, Erquy, La Boullie, La Malhoure, Lamballe-Armor, Noyal, Pléneuf-Val-André, Plestan, Plurien, Pommeret, Saint-Alban, Saint-Rieul : Fabrice DESORT - 06 32 79 88 53

→ Bréhand, Hénon, Landéhen, Quessoy, Moncontour, Penguil, Plémy, Saint-Glen, Saint-Trimoël, Trébry, Trédaniel :

Anne-Fleur BANNIER - 07 76 15 99 88

[lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh)



**LAMBALLE TERRE & MER**  
Communauté d'agglomération

# COMMENT RÉALISER UN BON ELAGAGE ?

ENTRETIEN des ARBRES et HAIES

en lien avec les réseaux : Téléphone, fibre optique, ....

en lien avec la voirie, pour la sécurité

**Combiner efficacité :**

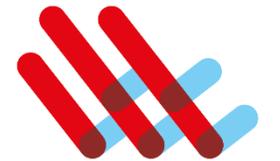
dégagement des poteaux et lignes , sécurité voirie

**et**

**Respect des arbres et haies :**

Les préserver et permettre leur renouvellement naturel

➤ Différencier l'entretien selon le type d'arbre ou de haies



**LAMBALLE  
TERRE & MER**

Communauté d'agglomération

# Les TYPES d'ARBRES et HAIES

## Les Arbres de haut jet

- Coupe de branches gênantes au plus près du tronc et en oblique (élagage) ,
- Coupe au pied si gênant ou surnuméraire (abattage)

## Les Taillis d'arbres

- Coupe de branches gênantes (élagage)
- Coupe de certains troncs gênants au ras de la souche (balivage)

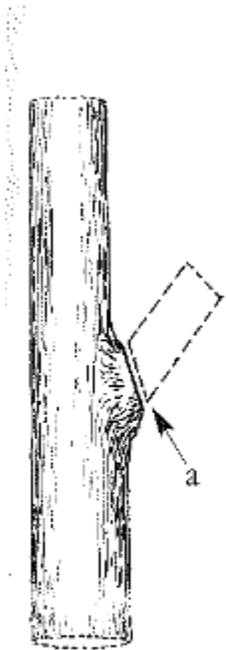
## Les Taillis d'arbustes

- Coupe de tous les troncs au ras de la souche (recépage) , repousse naturelle en 10-15 ans



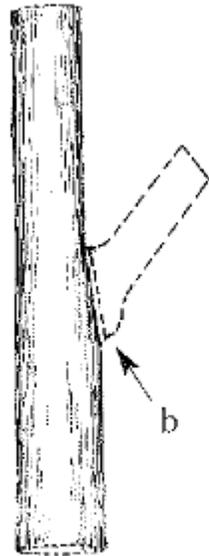
# Modalités de coupe

Pour favoriser le recouvrement de la plaie par l'écorce (cicatrisation), limiter les risques d'infection



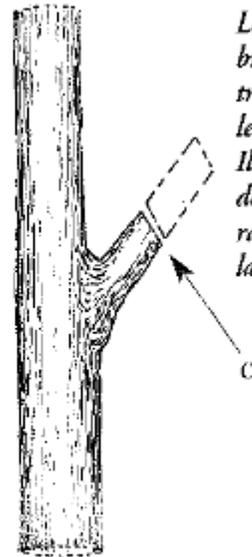
BON

Couper au ras du renflement



MAUVAIS

Cicatrice plus grande, cicatrisation plus longue

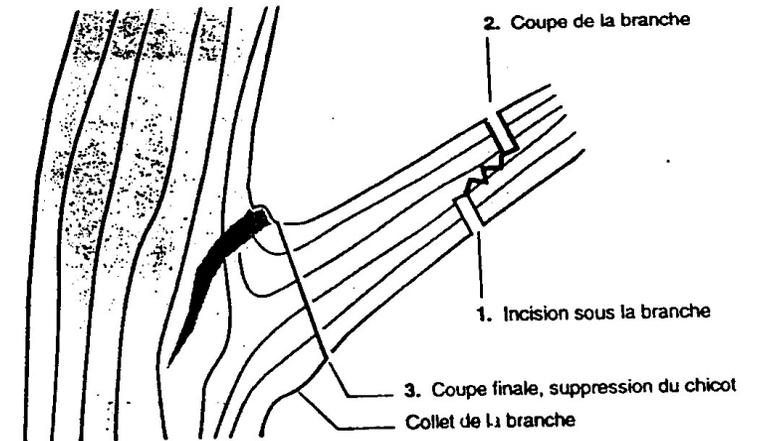


MAUVAIS

Pas de cicatrisation et risque de pourrissement du chicot

*La coupe d'une branche contre le tronc doit épargner le bourrelet (a). Il est aussi mauvais de couper trop au ras (b) que de laisser un chicot (c).*

Détail de la coupe pour de grosses branches



# CONSEQUENCES de PRATIQUES NON ADAPTEES

## Effets inverses à ceux recherchés en terme de dégagement des voies et réseaux



### Coupe de taillis à mi-hauteur :

- Pousse décuplée (-> 2m/an)
- Réveil de nombreux bourgeons au niveau de la coupe

### Elagage trop sévère :

- Phénomène de survie avec réveil de nombreux bourgeons sur le troncs



# en lien avec la voirie, pour la sécurité

## HAIES NECESSITANT UN ENTRETIEN

Avant entretien :  
les branches commencent à gêner la circulation



Après élagage des arbres (haut-jets) :

- plus aucun entretien

et recépage du taillis :

- Repousse naturelle sur la souche,
- Entretien tous les 10-15 ans



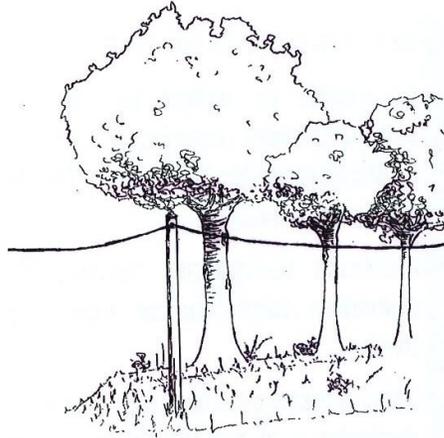
Elagage : Coupe des branches gênantes à la tronçonneuse (avec une nacelle ou perche et tronçonneuse)



Coupe des troncs au ras de la souche à la tronçonneuse

# En lien avec les réseaux : téléphone, fibre optique, ....

## HAIES NE NECESSITANT PAS D'ENTRETIEN

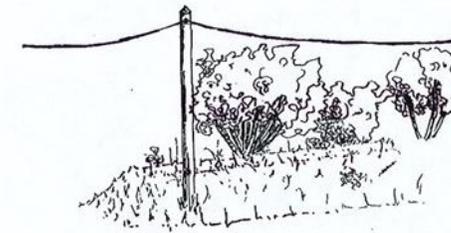


### Haies composées d'arbres de haut jet :

- Branches à 1 m au dessus du fil

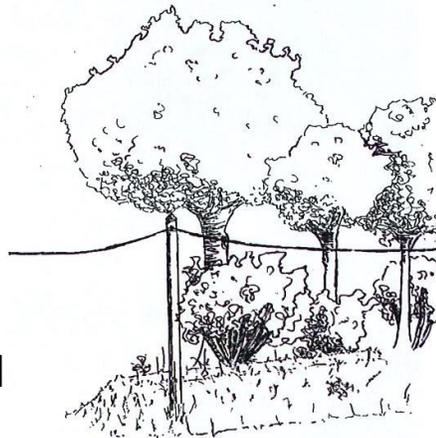
### Haies composées de taillis d'arbustes :

- En dessous du fil

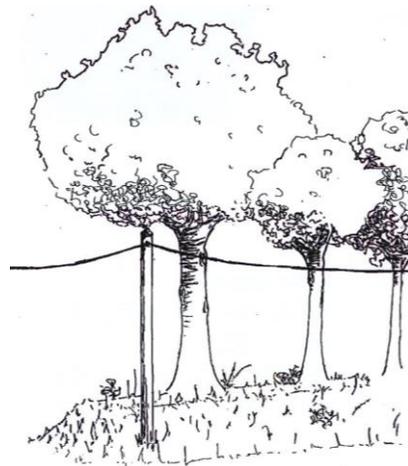
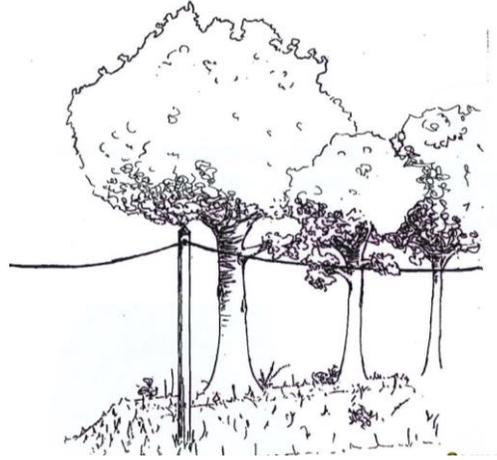


### Haies mixte avec arbres et taillis d'arbustes :

- Branches à 1 m au dessus du fil
- Taillis en dessous du fil



# En lien avec les réseaux : téléphone, fibre optique, .... HAIES NECESSITANT UN ELAGAGE



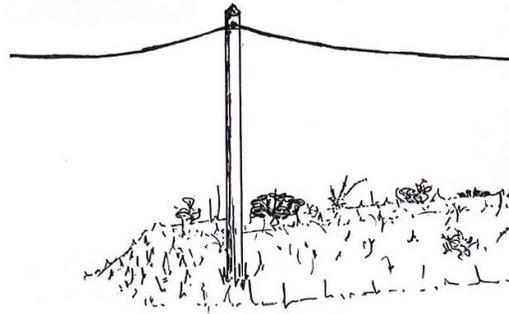
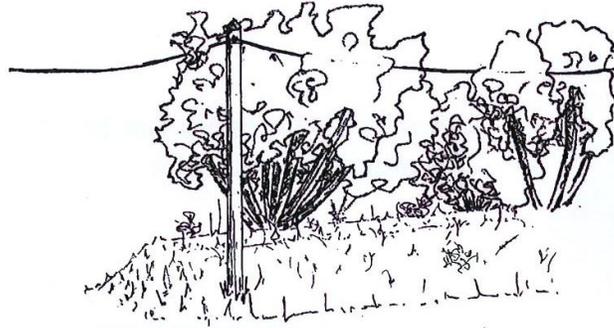
Coupe des  
branches gênantes  
à la tronçonneuse  
avec une nacelle

**Arbres élagués**

➤ plus aucun entretien



# En lien avec les réseaux : téléphone, fibre optique, .... HAIES NECESSITANT UN RECEPAGE



Coupe des troncs  
au ras de la souche  
à la tronçonneuse

## Taillis recépé :

- Repousse naturelle sur la souche existante,
- Entretien tous les 10-15 ans